

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10547

Numéro SIREN : 440 726 289

Nom ou dénomination : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 79027

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/79027

Type d'acte : Décision(s) du président

Déposant :

Nom/dénomination : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 440 726 289

N° gestion : 2016 B 10547



Grant Thornton & Associés
Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 25 820 100 euros
Siège social : 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
440 726 289 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille dix-neuf,
Le quatorze octobre,

Monsieur Robert Dambo, agissant en qualité de Président de la société Grant Thornton & Associés a pris les décisions suivantes :

1. Nomination d'un Directeur Général :

Le Président rappelle que par décision du 16 juillet 2019, il a nommé Cyril Brogniart en qualité de Directeur Général.

En complément, le Président nomme, à effet du 1^{er} juillet 2019, en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat de membre du Comité de Direction (soit 4 ans, renouvelable) :

- **Frédéric Zeitoun**
Né le 5 juin 1969 à Aix-les-Bains (73)
Demeurant 72 Boulevard de la Villette 75019 Paris

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Frédéric Zeitoun disposera des mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la Société à l'égard des tiers (dans la limite de l'objet social).

Monsieur Frédéric Zeitoun ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction.

2. Détermination des pouvoirs des Directeurs Généraux :

Compte tenu de la nomination intervenue ci-avant, il convient, à titre d'organisation interne et conformément à l'article 17.1.2 des Statuts, de déterminer les pouvoirs des Directeurs Généraux comme suit :

Cyril Brogniart prendra en charge la direction des opérations pour le périmètre Parisien.
Par ailleurs, il continuera à assurer la direction de l'activité « PEPS » (plateforme sectorielle à destination des acteurs du Public, de l'Economie sociale, de la Protection sociale) et dirigera en complément l'activité Financial Services.

Frédéric Zeitoun conservera la direction du Métier Conseil Financier et la responsabilité du pilier stratégique *People & Culture* et pourra subdéléguer une partie de ses pouvoirs à la Directrice des ressources humaines.

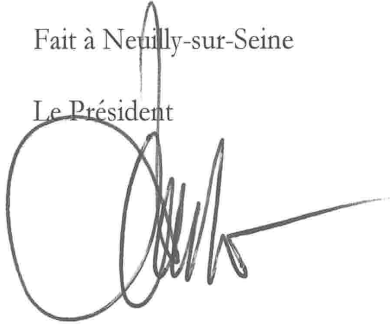


--0--

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président.

Fait à Neuilly-sur-Seine

Le Président



Bon pour acceptation

A. f.